

Q. Y a-t-il de la compétition? — R. Je le penserais.

Q. Comment paie-t-on les homards généralement? Est-ce le préposé au smack qui paie? — R. Oui, c'est lui.

Q. Et est-ce que les bateliers rivaux se font de la compétition pour les homards? — R. Non, les nôtres ne le font pas.

Q. Les vôtres ont un prix fixe? — R. Oui, les miens ont un prix fixe.

Q. Votre employé à bord du smack a une certaine limite fixée qu'il ne doit pas dépasser? — R. Il a son prix que je fixe, et quand le pêcheur met ses homards à bord d'une main, il reçoit son argent de l'autre.

Q. Quel est le gain moyen annuel d'un bon pêcheur de homards? — R. Eh bien! c'est difficile à dire. Dans les trois dernières années — parlons de ces trois années passées, il y en a tant de mauvaises — je crois que nous pouvons fixer le gain d'un bon pêcheur à \$350 au moins. Quelques-uns d'entre eux ont fait jusqu'à \$1,000; mais le pêcheur de homard ordinaire a pu réaliser \$350 par saison.

Q. Quels sont les hommes qui font la pêche au homard, sont-ils des pêcheurs qui font d'autres pêcheries? — R. Oui, ce sont des pêcheurs d'eau salée ordinaires qui font aussi la pêche à la morue, au maquereau et au hareng, chacune dans sa saison.

Q. Combien cela coûte-t-il pour paquer une caisse de homards? Que vaut une caisse de homards, le paquage et le reste, la chair, le ferblanc, le labeur requis et tout le reste; que vaudrait une caisse de homards? — R. A quatre cents et demi la pièce, elle coûte près de \$14.

Q. Avez-vous aucune objection à nous donner le prix de vente des homards sur le marché pour les deux ou trois dernières années? Naturellement nous sommes à faire préparer cela par la Roberts, Simpson Company, d'Halifax. Mon but, en obtenant cette information, est de faire voir quelle raison les pêcheurs avaient de se plaindre au sujet de la baisse des prix cette année et si la baisse du marché la justifiait. — R. Oui, elle la justifiait.

Q. On a dit que l'année précédente tout le monde voulait des prix fous? — R. Pourtant ils ont monté assez haut cette année.

Q. C'est ce que nous voulons savoir, parce que les représentants de l'Union déclarent qu'ils ont été en rapport avec les marchés étrangers et que le bas prix de cette année n'était pas justifié? — R. Ils peuvent vous le donner de leurs rapports cette année; moi, je ne saurais vous le donner. Les \$14 que j'ai mentionnés sont la moyenne de ce qu'il nous ont coûté ces trois dernières années.

Q. Croyez-vous qu'on devrait encourager l'expédition de homards vivants de préférence à l'industrie du paquage? — R. Non — eh bien! on devrait l'encourager jusqu'à un certain point; je vais vous en donner une explication; l'année dernière des homards moyens de 9 à 10 pouces ont rapporté — parfois pas même 4 cents net — tandis que les paqueurs étaient parfaitement consentants de les payer 4 ou 5 cents et les mettre en boîte.

Q. Ce changement dans la loi du Massachusetts par lequel on admet les homards de 9 pouces au lieu de ceux de 10½ pouces doit avoir eu un effet désastreux sur le marché de Boston, n'est-ce pas? — R. Oui, il a de fait causé du tort à la majorité des pêcheurs à Shelburne.

LES EVALUATIONS DE LA RECOLTE CANADIENNE

Un bulletin publié par le Bureau des Recensements et Statistiques contient des évaluations du rendement, de la qualité et de la valeur des récoltes des racines et plantes fourragères du Canada durant la dernière saison, basées sur les rapports des correspondants agricoles, reçus à la fin d'octobre. Pour la surface totale ensemencée en pommes de terre, navets, betteraves fourragères, etc., foin et trèfle, luzerne, maïs fourrager et betteraves à sucre, la dite surface a été de 8,732,000 acres, contre 9,160,000 acres l'année dernière, la valeur totale des produits a été de \$192,568,500, contre \$223,790,000, soit diminution en valeur de \$31,221,500. Ce déficit a été causé par la diminution, tant en superficie ensemencée qu'en rendement, éprouvée par la récolte du foin et du trèfle, qui a été inférieure à celle de l'année dernière de 426,000 acres en superficie, de 2,000,000 de tonnes en rendement, et de \$28,380,000 en valeur. Toutes les autres récoltes accusent une augmentation, à l'exception de la luzerne qui n'a été semée au Canada que sur une superficie relativement peu étendue. La production des pommes de terre a été de 81,340,000 boisseaux, valant \$32,173,000; celle des navets et autres racines a été de 81,505,000 boisseaux valant \$20,713,000; celle du maïs à fourrage, a été de 2,858,900 tonnes valant \$13,557,500; celle de la betterave à sucre de 204,000 tonnes, valant \$1,020,000; et celle de la luzerne, de 310,100 tonnes, valant \$3,610,000. La qualité de toutes ces récoltes a été élevée, le pour cent étalon en étant de 87 excepté pour les navets, etc., où il a atteint 93. et pour le maïs à fourrage qui a atteint 81. Il faut faire une légère restriction pour les pommes de terre, car bien que la qualité et le rendement en aient été généralement bons, au moment de la récolte, on a rapporté, en maintes occasions, qu'elles pourrissent dans les caves, celles qui ont été produites sur des sols pesants ayant été considérablement affectées par les pluies persistantes.

La superficie qu'on pense devoir être ensemencée en blé d'automne dans les cinq provinces du Canada s'élève à 1,086,800 acres, contre 1,156,900 acres ensemencés l'année dernière. Ceci représente une diminution de 70,100 acres, ou 6 p.c. Dans l'Ontario, la superficie ensemencée est de 696,000 acres contre 797,200, soit une diminution de 101,200 acres ou 12.6 p.c. Dans l'Alberta, la superficie est de 312,000 acres contre 300,700, diminution de 11,300 acres ou 3½ p.c. et en Saskatchewan, elle est de 72,000 acres contre 53,000, augmentation de 19,000 acres ou 36 p.c. Le total est complété par de petites superficies au Manitoba et en Colombie-Britannique. La diminution de superficie est due aux pluies persistantes qui ont empêché les travaux du labour et des semences.

La condition de cette récolte au 31 octobre dans les cinq provinces était de 92.67 p.c. du chiffre étalon. Elle était au-dessus de 90 dans chaque province excepté au Manitoba, dont la petite superficie ensemencée avait une condition de 88½ pour cent.

La proportion, pour cent du labour complété sur le sol destiné aux récoltes de l'année prochaine, s'étend, dans l'Est de 45 dans l'Ontario à 77 dans l'Île du Prince-Edouard, et dans l'Ouest de 24 en Alberta à 38 en Colombie-Britannique. Il est à remarquer que cette année et l'année dernière, les saisons ont été défavorables aux labours d'automne dans les trois provinces du Nord-Ouest et que dans ces 2 années, il n'a été possible d'exécuter que moins de 25 p.c. de ces labours contre une proportion plus normale de 50 à 75 p.c. à la même date. Dans les trois provinces du Nord-Ouest, la